

Le paysage est à l'ordre du jour, mais il est vain de ne chercher qu'à le protéger. Il convient d'inventer de nouveaux paysages qui tiennent compte de nos valeurs actuelles et qui s'intègrent dans les politiques plus larges d'aménagement du territoire.

par Gérald Domon

e temps est au paysage : de l'Estrie à la Montérégie, des Laurentides au Bas-Saint Laurent, les initiatives pour protéger et mettre en valeur les paysages se multiplient. Absente de la place publique québécoise il y a 10 ans, la question du paysage est aujourd'hui un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire et le développement des collectivités.

L'évolution de la population québécoise a joué son rôle dans ce retournement. Alors que nos rapports avec le territoire s'arrimaient jadis à la production agricole et forestière des terres, de nos jours, 80 % des Québécois vivent en ville et à peine 7 % de la population rurale est agricole. Notre relation au territoire s'en trouve profondément modifiée en ce sens que nous l'apprécions aujourd'hui davantage pour ses qualités propres. En ce début du XXI siècle, on le fréquente d'abord pour la qualité des expériences et des attraits qu'il offre. Des événements médiatisés ont encore renforcé ce mouvement de fond; avec la sortie du film L'erreur boréale, les débats sur le nouveau tracé de la côte des Éboulements et sur la ligne de

Baie-du-Febvre, un exemple remarquable de multifonctionnalité où se côtoient habitats fauniques protégés, production agricole, tourisme et activités artistiques et éducatives.

Photo: François Rivard

La nouvelle côte des Éboulements : une transformation majeure du territoire charlevoisien qui a suscité tollés et éveil des consciences.

Photo: François Rivard

Les Vignobles de Dunham dans les Cantonsde-l'Est, un modèle de création d'un « nouveau paysage ».

Photo: Linda Turgeon

transport hydroélectrique de Val-Saint-François, les transformations infligées au territoire ont été nettement perçues comme des atteintes à ses qualités.

Si cette forte sensibilité au paysage constitue un des acquis sociaux les plus significatifs des dernières années, la transformation biophysique des territoires ne s'est pas pour autant infléchie. En effet, même en l'absence d'un observatoire des paysages, les tendances lourdes observées il y a 10 ans se sont maintenues, voire accentuées: les ensembles paysagers se spécialisent de plus en plus; leurs caractéristiques s'uniformisent; les particularités locales s'atténuent. En témoigne notamment la diminution spectaculaire des superficies boisées que l'on observe dans la plaine agricole du Saint-Laurent.

Plusieurs débats illustrent bien l'essor et la complexité de la question du paysage au Québec. Pensons à l'implantation de petites centrales hydroélectriques, à l'expansion de l'industrie porcine ou aux modes d'exploitation de la forêt publique. Aussi sommes-nous confrontés à un déficonsidérable, celui de concilier une très forte demande sociale pour le maintien des qualités du territoire avec une vision marchande qui dicte encore largement l'évolution biophysique des paysages.

## PROTECTION ET CRÉATION

La multiplication des ouvrages photographiques qui révèlent la beauté de la campagne québécoise a beaucoup contribué à faire connaître nos paysages hérités du passé. Mais l'éveil a été long et cette lenteur à reconnaître l'intérêt de nos pay-



## LES PAYSAGES HUMANISÉS, UN NOUVEAU STATUT DE PROTECTION AU QUÉBEC

S'inspirant du concept de « paysage terrestre ou marin protégé » mis de l'avant par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, sanctionnée en décembre 2002, instaure avec le « paysage humanisé» un nouveau statut de protection. La définition retenue est la suivante : « Une aire protégée à des fins de biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composants naturels ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et qui présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine. » L'accent mis sur la biodiversité dans cette définition fait en sorte que ce statut ne pourra, à lui seul, couvrir tous les paysages d'intérêt patrimonial.

sages n'est sans doute pas étrangère au retard du Québec à adopter des mesures pour en assurer la protection. Sur ce plan toutefois, on a peut-être franchi un premier pas avec l'instauration, en décembre 2002, du statut de « paysage humanisé » dans la loi québécoise. Mais ce statut ne pourra guère, à lui seul, couvrir tous les paysages d'intérêt patrimonial. L'expérience montre que la protection du paysage requiert des outils multiples et que la législation ne suffit pas à l'assurer. Cela dit, il s'agit d'une première reconnaissance explicite que des paysages faconnés par l'homme peuvent présenter un intérêt particulier au point de mériter protection et mise en valeur.

La protection ne peut toutefois relever tous les défis que pose le paysage, car, malgré tous les efforts, une certaine érosion de notre «capital-paysage» est inévitable. C'est pourquoi un «nouveau patrimoine» doit être créé. Nous devons inventer de nouveaux paysages qui reflèteront nos valeurs et les nouveaux rapports que nous entretenons avec le territoire. Déjà, des cas sont susceptibles de servir de modèles: la Forêt de l'Aigle à Maniwaki, Baie-du-Febvre, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, les Vignobles de Dunham, le Circuit du

paysan du Haut-Saint-Laurent. Ces projets admettent la pluralité des fonctions du territoire (espace de production, cadre de vie, réserve de patrimoine naturel, etc.) et surtout les diverses valeurs que notre société lui attribue – valeurs marchande, environnementale, identitaire, esthétique.

## **UNE ACTION PLURIELLE**

Le paysage soulève donc des défis qui dépassent les cadres de l'intervention physico-spatiale ponctuelle et qui ne peuvent se contenter de nouvelles règles de zonage pour protéger telle vue ou tel site. Ces défis renvoient dans les faits à trois conditions qui constituent un formidable projet social pour les années à venir.

Il faudrait d'abord adopter une politique spécifique et explicite qui affirmerait la valeur que la société québécoise accorde au paysage. Intégrée à une loi-paysage ou à un chapitre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, elle serait relayée par un ensemble d'énoncés qui intégreraient le paysage dans la gestion des ressources et l'aménagement du territoire, comme le recommande l'équipe de recherche diri-

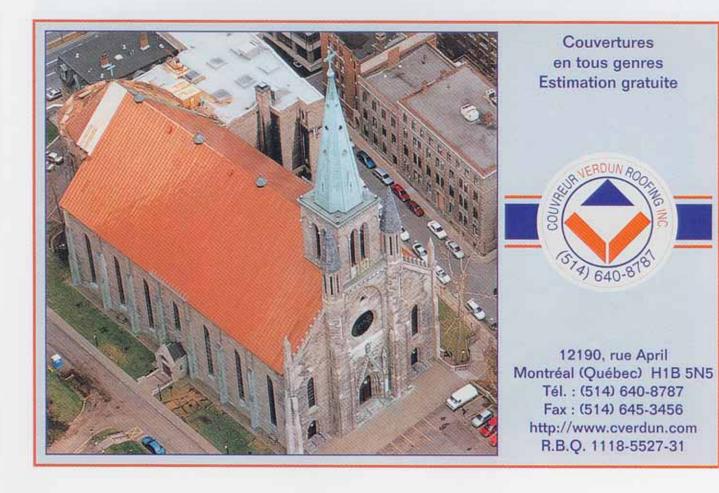


gée par Marie-Odile Trépanier dans un rapport réalisé à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal en 2003. Pour être viable, une telle politique suppose deux révisions fondamentales.

D'une part, elle exige un réexamen de nos valeurs et une meilleure compréhension des relations étroites qui les lient aux caractéristiques de nos territoires. Le paysage ne sera jamais que le miroir de nos valeurs et de nos rapports, passés et actuels, avec le territoire. Ainsi, et pour ne Le panorama de Baie-Saint-Paul, un paysage humanisé admiré par une foule d'artistes depuis le XIX' siècle.

Photo: Linda Turgeon

relever qu'un seul exemple, la banalisation largement décriée de nos entrées d'agglomérations ne résulte pas seulement d'un laxisme réglementaire ou des effets pervers du mode de financement de nos municipalités. Elle illustre aussi la valeur que nous accordons à la consommation









Une simulation visuelle réalisée par des étudiants de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal montre, en trois étapes, les possibilités d'évolution du paysage de Sutton en Estrie, selon les choix qui sont faits.

III.: V. Beaudoin, A. Cadieux et M. Lescarbeau. et aux rabais offerts dans certains commerces - lesquels nous permettent de consommer encore davantage,

D'autre part, nous devons revoir la philosophie qui inspire la mise en valeur du territoire. Les politiques demeurent ancrées dans une vision où le territoire est, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, un réservoir de ressources à exploiter. Pour reprendre un exemple précédent, s'étonnera-t-on de l'accélération récente du déboisement en milieu agricole si l'on sait que la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire tenue en 1998 proposait de doubler les exportations agroalimentaires entre 1999 et 2005? Pour aborder le territoire aujourd'hui, il faut reconnaître qu'il est devenu un espace multifonctionnel traversé par des valeurs plurielles.

Le temps est au paysage, le temps est à l'action. Et le paysage commande que l'action soit à la fois territoriale, sociale et politique.

Gérald Domon est professeur titulaire à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Il est également directeur scientifique associé de la Chaire UNESCO en paysage et environnement et de la Chaire en paysage et environnement de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

